

**Une école à taille humaine.
Un enseignement de qualité pour tous.**



Pesche, le 14 septembre 2023

Madame, Monsieur, chers responsables légaux,

Cette nouvelle année scolaire est déjà bien lancée, en classe, par des enseignants motivés, par exemple au travers des activités qu'ils proposent tout au long de l'année, et par l'école, via des terrains de pétanque et un futur terrain multisport, encadrés par un professeur d'Éducation physique. Un esprit sain dans un corps sain, comme le dit la maxime !

Notre équipe pédagogique s'engage à encadrer au mieux vos enfants. Cependant, leur réussite dépend de l'implication mise dans leurs études et, certainement, de votre soutien parental. Nous aurons l'occasion d'en parler lors des différentes réunions de parents.

En annexe de ce courrier, vous disposerez des éphémérides pour cette année 2023-2024.

A ces nombreuses informations, nous souhaitons ajouter quelques points.

- ❖ Il est attendu de nos élèves de revêtir une tenue vestimentaire adaptée à la vie scolaire. Pour ce faire, chacun s'interdira de porter :
 - des vêtements laissant apparaître de par leur taille, leur transparence (ou translucidité) ou leur caractère trop étroit ou troué, les sous-vêtements, le nombril et/ou la moitié supérieure de la cuisse et ce dans quelle que position que ce soit,
 - des hauts dont l'échancrure du col laisse apparaître une portion de peau ne pouvant être couverte par la main (pouce et index posés sur chacune des clavicules et petit doigt pointé vers le bas),
 - une tenue ou un tatouage véhiculant des messages ou illustrations à caractère insultant, raciste, obscène, sexiste, homophobe ou prônant la consommation de substances illicites,
 - un piercing empêchant une participation active à la vie scolaire (un piercing ne peut constituer une excuse pour être dispensé des cours d'éducation physique, de natation ou de toute autre activité organisée par l'école),
 - un couvre-chef (casquette, bonnet, capuche, foulard, etc.) ou des lunettes de soleil au sein des bâtiments ou lors de toute activité organisée par l'école (sauf pour raisons médicales attestées).

- ❖ Lorsque votre enfant est absent pour maladie, son certificat médical doit nous parvenir dans les 48 heures de son retour à l'école. En outre, il vous est loisible de l'envoyer immédiatement par mail à son éducateur. Vous veillerez ensuite à rendre l'original. Vous voudrez bien vous référer à la page « *En cas d'absence* » figurant dans le journal de classe de votre enfant.

En cas de non-respect des justifications des absences, vous vous exposez à recevoir des courriers émanant de l'école, ensuite de la Direction Générale de l'Enseignement Obligatoire (DGEO). En effet, les registres d'absences sont transmis mois par mois à

l'Administration, et il est essentiel de rester élève régulier afin d'éviter des situations pédagogiques et administratives dont les conséquences peuvent aboutir à la perte du statut d'élève régulier, et dès lors à la non-sanction des études (c'est-à-dire être non délibérable en fin d'année).

Pour rappel, seul un certificat médical communiqué en bonne et due forme couvre l'absence de l'élève lors d'une évaluation sommative ou d'un examen.

- ❖ Nous souhaiterions de plus en plus généraliser l'utilisation des adresses mail des parents de nos élèves. Pour ce faire, les titulaires vont procéder à la vérification de celles-ci, ce qui nous permettra d'actualiser notre groupe « parents ».

Sauf exception, vous recevrez dorénavant nos courriers collectifs via ce canal de communication. Les informations importantes seront aussi visibles sur le site Internet de notre école (www.ismcouvin.eu). N'hésitez pas à consulter celui-ci régulièrement, ainsi que la page Facebook (ISM Pesche-Couvin).

- ❖ La réforme des rythmes scolaires impacte les moments d'évaluation de l'ensemble de l'école. Pour votre bonne information, sachez que :

- en 1C, la session de bilans se déroulera du 20 au 26 juin 2024

- en 2C, passage du CE1D du 20 au 26 juin 2024

- en 1Diff. et 2Diff., passage du CEB du 24 au 28 juin 2024

- en 3GT, 3TQ, 3P, 4GT, 4TQ, 4P, 5TQ, 5P, 6TQ, 6P et 7P, nous fonctionnons sur le principe des évaluations continues tout au long de l'année, avec remédiations immédiates la semaine après les congés. A la mi-juin, les élèves bénéficieront de remédiations et d'examens de rattrapage, suivis de la délibération de réussite ou d'échec. Nous n'organiserons plus de seconde session en août pour ces classes.

- en 5GT et 6GT, session d'examens en juin, suivie des délibérations. En cas de nécessité, un jour de seconde session est prévu, le lundi 26 août 2024.

- ❖ Ainsi que vous le lirez dans les éphémérides, quatre bulletins seront remis cette année. Le premier est fixé au jeudi 19 octobre. Avant celui-ci, nous réaliserons des conseils de classe, et il est à noter que le lundi 16 et le mardi 17 octobre, les cours se termineront à 15h15.

Nous aurons le plaisir de vous rencontrer lors de la première réunion de parents du jeudi 09 novembre.

Veillez croire, Madame, Monsieur, chers responsables légaux, en notre entier dévouement au service de nos élèves et de vos familles.

Eric Collot
Directeur

Christiane Daix
Directrice adjointe